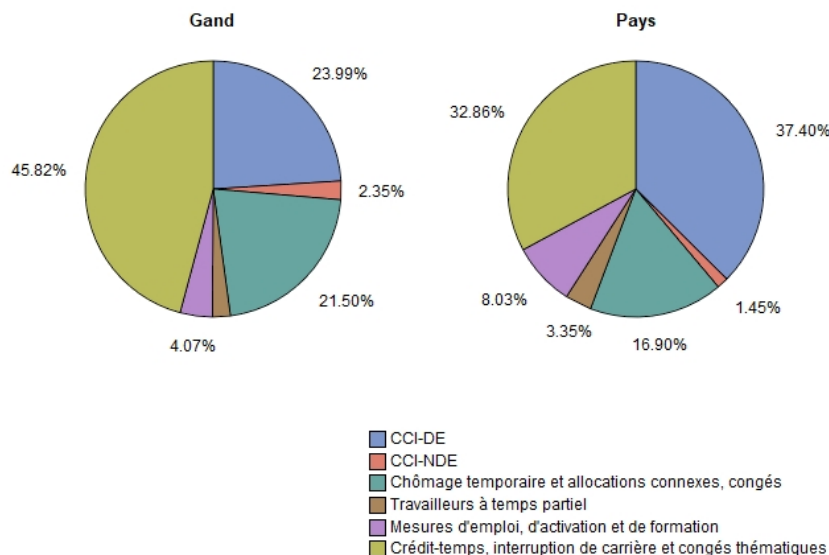


Entité: Gand



Directeur: Mieke JAENEN
 Nombre d'agents: 264
 Nombre en équivalents à temps plein: 224

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	993.102	13,3
Assurés contre le chômage (2)	529.378	13,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	506.914	14,5
Taux du chômage (4)	3,3	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	178.816	11,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	3.475	9,1
Dossiers litiges achevés	11.773	11,8
Contrôles achevés	7.729	16,8
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	7.159	13,1
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	68	3,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	534,1	9,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	474,3	8,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	27,5	7,1
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	8,3	9,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	17.904	7,8
		Après études	855	4,0
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.487	8,5
		Chômage avec complément d'entreprise	931	12,4
		Allocation de sauvegarde	240	11,5
		Travailleurs d'arts	459	6,5
		Hommes	12.456	7,8
		Femmes	9.420	7,6
		Chefs de ménage	5.214	6,6
		Isolés	5.482	6,9
		Cohabitants	11.181	8,8
		Total	21.876	7,7
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	284	11,2
		Chômage avec complément d'entreprise	1.790	22,3
		Chômeurs âgés	18	12,4
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	52	16,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Total	2.144	19,5
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		18.640	15,3
	Parents d'accueil		80	14,5
	Période non rémunérée dans l'enseignement		267	9,9
	Vacances jeunes		560	18,3
	Vacances senior		31	15,6
	Congés: soins d'accueil		27	16,5
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		1.992	8,0
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		38	10,1
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		25	11,2
	Total		2.054	8,0
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1	0,0
		SINE	398	7,5
	Mesures pour travailleurs		319	15,6
	Mesures de formation	Formation professionnelle	2.608	13,2
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	237	3,0
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	100,0
		Allocation en compensation de licenciement	152	14,5
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		64	6,2
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	3.484	10,2
		Sans allocations	89	10,5
		Total	3.573	10,2
	Crédit-temps	Avec allocations	16.576	18,5
		Sans allocations	921	16,5
		Total	17.497	18,4
	Congés thématiques	Avec allocations	19.863	17,3
		Sans allocations	847	17,3
		Assistance médicale	3.670	17,8
		Aidants proches	63	21,2
		Congé parental	16.904	17,1
		Congé pour soins palliatifs	73	21,4
		Total	20.710	17,3
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.872	2,3
	Autres attestations		11.392	9,4
	Total		13.264	6,5

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).